

## GRILLE TARIFAIRE "DANSE" - Valable à compter de l'année scolaire

2020/2021

Frais de scolarité au Conservatoire Ardèche Musique et Danse  
définis par délibération du Comité Syndical du 2 juin 2020.

Aux frais de dossier de 36 € par famille et par an\*, s'ajoutent des droits de scolarité (majorés de 75% pour les familles domiciliées sur le territoire d'une commune non adhérente) :

Quotient Familial annuel		Parcours découverte		Parcours diplômant en danse contemporaine			Parcours non diplômant				
		<i>Antennes de Syralval (Tain-Tournon-sur-Rhône) et de La Voulte-sur-Rhône (sauf éveils multi-d.)</i>		<i>(Cours technique de danse + Formation Musicale du Danseur + Atelier Chorégraphique)</i>			Antenne de Syralval (Tain-Tournon-sur-Rhône)		Antenne de La Voulte-sur-Rhône		
Tranche	Barème	Éveil & Eveil multi-découverte	Initiation	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle - Projet	Atelier chorégraphique en danse contemporaine	Compagnie interne	Atelier chorégraphique + Compagnie interne	Cours de danse classique à partir de 8 ans	Cours de danse classique Adultes
1	0 à 150	31 €	52 €	61 €	85 €	110 €	57 €	100 €	102 €	57 €	61 €
2	151 à 250	35 €	62 €	73 €	103 €	129 €	67 €	110 €	117 €	67 €	73 €
3	251 à 350	42 €	75 €	88 €	122 €	152 €	80 €	115 €	133 €	80 €	88 €
4	351 à 450	48 €	90 €	109 €	153 €	186 €	95 €	120 €	150 €	95 €	109 €
5	451 à 550	53 €	115 €	136 €	187 €	229 €	120 €	126 €	178 €	120 €	136 €
6	551 à 700	58 €	144 €	169 €	231 €	280 €	149 €	130 €	209 €	149 €	169 €
7	701 à 850	62 €	173 €	205 €	274 €	332 €	178 €	140 €	243 €	178 €	205 €
8	851 à 1000	68 €	190 €	227 €	303 €	365 €	195 €	150 €	265 €	195 €	227 €
9	1001 à 1250	73 €	209 €	247 €	330 €	397 €	214 €	160 €	289 €	214 €	247 €
10	1251 à 1500	79 €	224 €	264 €	352 €	425 €	229 €	170 €	309 €	229 €	264 €
11	1501 à 2000	85 €	240 €	283 €	377 €	454 €	245 €	180 €	330 €	245 €	283 €
12	2001 et plus	89 €	249 €	297 €	392 €	473 €	254 €	190 €	344 €	254 €	297 €

Tarif unique : Musique, Danse et Handicap\*\* : 90 €

Important	Une réduction*** est consentie au sein d'une même famille :	pour le deuxième inscrit : -15%	pour le troisième inscrit : -20%	pour le quatrième inscrit et plus : -25%	pour toute inscription à une discipline supplémentaire : -30 %
		<p>→ <b>Toute année commencée est due dans sa totalité. Seul le premier cours est à l'essai</b> : au-delà, tout cours commencé engendre la facture de l'activité (= frais de dossier et droits de scolarité).                      → Il est possible de payer les droits de scolarité en <b>trois fois par prélèvement automatique</b>. → Le tarif appliqué pour les <b>élèves placés en famille d'accueil</b> est celui de la tranche 6.                      → <b>Les nouvelles inscriptions sont validées par ordre d'arrivée</b>. Lors de l'inscription en parcours diplômant notamment, celle-ci est réservée par <b>ordre de priorité</b> : 1/ aux anciens élèves, 2/ aux enfants, 3/ aux adultes. Les demandes non satisfaites sont inscrites par ordre chronologique sur liste d'attente.</p> <p>* Les familles ayant scolarisé un élève en 2019/2020 ne devront s'acquitter que de la moitié de cette somme à l'occasion de leur réinscription sur l'année scolaire 2020/2021. <b>Pour les familles domiciliées sur le territoire d'une commune non adhérente</b> au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, <b>les droits de scolarité seront majorés de 75%</b> par rapport à la tarification ci-dessus (sauf pour les tarifs uniques et les pratiques au sein d'ensembles participant au rayonnement et à la diffusion hors les murs).                      ** <b>Les personnes en situation de handicap</b> (sur présentation d'un justificatif) peuvent bénéficier du tarif unique « Musique, Danse et Handicap ».                      *** <b>Les réductions</b> au sein d'une même famille s'appliquent suivant l'ordre chronologique d'inscription. En cas d'inscriptions multiples au sein d'une même famille le même jour, les réductions les plus</p>			

→ **Le saviez-vous ?** Le coût réel d'un élève au sein du Conservatoire s'élève à 2248 €. Cette somme est financée à 41 % par le Département de l'Ardèche, à 35% par les communes et intercommunalités membres du syndicat mixte, à 12% par les élèves et leurs familles, à 11% par des contributions diverses et à 1% par le Département de la Drôme et l'Etat.